

Conseillers en exercice : 32  
Présents à la séance : 20  
Date de la convocation : 10/03/23  
Affichage compte rendu sommaire : 20/03/23  
Réception Sous-Préfecture : **30 MARS 2023**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 16 mars 2023**

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Madame Céline **HORREIN**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Monsieur Patrick **CAYEUX** (jusqu'au point 2), Monsieur Robert **GRAS**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 2), Madame Catherine **CHAMINADE** (jusqu'au point 2), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Administrateurs, Madame Carole **MONGOUACHON**, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Christine **GAUTHEY**, Directrice Adjointe du CIAS du Grand Autunois Morvan et responsable du pôle Petite Enfance.

ETAIENT EXCUSES : Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur François **DE GUELIS** (pouvoir à M. Poignant), Monsieur Louis **BASDEVANT**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Madame Odile **JOLY** (pouvoir à Mme Ducreux), Monsieur Olivier **DE GUELIS**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Alain **DICHANT**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, administrateurs.

**2023/07**

**OBJET : Actes accomplis par Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente, en vertu de la délégation donnée par le Conseil d'Administration du CIAS du Grand Autunois Morvan.**

Mes Chers Collègues,

Je vous demanderai de bien vouloir prendre acte des décisions suivantes prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan sur la période du 21 février au 16 mars 2023 en vertu de leurs délégations.

**DECISIONS DE LA PRESIDENTE OU DE LA VICE-PRESIDENTE**

**N° 03/2023** du 1er février 2023 concernant la nomination d'un régisseur titulaire de la régie d'avances de la Micro-crèche d'Etang-Sur-Arroux étendue au Centre Pluri-accueil de Mesvres. Suite au départ de Peggy CROCHET, Madame Pauline DERORY est nommée régisseur titulaire d'avances.

**N° 04/2023** du 1er février 2023 concernant la nomination d'un régisseur suppléant de la régie d'avances du Relais Petite Enfance (RPE) et du Pool de puériculture. Monsieur Luc PIRONNEAU est nommé régisseur suppléant à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

**N° 05/2023** du 1er février 2023 concernant la nomination d'un régisseur suppléant de la régie de recettes et d'avances à la Ludothèque étendue à la Ludothèque de Couches. A compter du 1er février 2023, Madame Peggy CROCHET est nommée régisseur suppléant de de régie de recettes et d'avances.

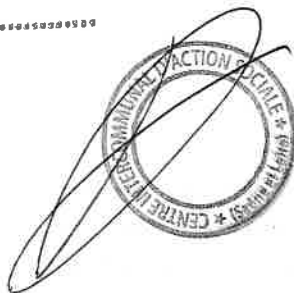
**N°6/2023** du 20 février 2023 concernant la signature du contrat de blanchissage entre le CIAS et l'Esat Les Papillons Blancs de l'Autunois à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 pour une durée de 12 mois. Ce contrat porte sur le blanchissage d'articles textiles provenant de la Maison de la Petite Enfance Bel Gazou.

-----  
Le Conseil d'Administration, prend acte du rapport exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-préfecture  
le 30 MARS 2023  
et publié, affiché le 3 AVR. 2023  
notifié le .....  
Le Président

**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**



Conseillers en exercice : 32  
Présents à la séance : 20  
Date de la convocation : 10/03/23  
Affichage compte rendu sommaire : 20/03/23  
Réception Sous-Préfecture : **30 MARS 2023**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 16 mars 2023**

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Madame Céline **HORREIN**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Monsieur Patrick **CAYEUX** (jusqu'au point 2), Monsieur Robert **GRAS**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 2), Madame Catherine **CHAMINADE** (jusqu'au point 2), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Administrateurs, Madame Carole **MONGOUACHON**, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Christine **GAUTHEY**, Directrice Adjointe du CIAS du Grand Autunois Morvan et responsable du pôle Petite Enfance.

ETAIENT EXCUSES : Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur François **DE GUELIS** (pouvoir à M. Poignant), Monsieur Louis **BASDEVANT**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Madame Odile **JOLY** (pouvoir à Mme Ducreux), Monsieur Olivier **DE GUELIS**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Alain **DICHANT**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, administrateurs.

**2023/08**

**Objet : Débat d'orientations budgétaires 2023**

Mes Chers collègues,

Le rapport d'orientations budgétaires est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire de la collectivité (Art L.2312-1 et L.5211-36 du CGCT) et doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif.

Le rapport donne lieu à une délibération qui a pour unique objet de prendre acte de la tenue du débat. Cette délibération n'emporte pas par elle-même de caractère décisionnel.

## I. Les orientations de la CCGAM

Après trois années fortement impactées par la situation sanitaire, la guerre en Ukraine et une inflation « galopante », le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 doit faire face à des dépenses qui augmentent plus que les recettes et à des taux d'intérêts qui ont fortement augmentés.

Depuis plusieurs années, l'Exécutif de la CCGAM a appliqué une stratégie pluriannuelle destinée à améliorer les ratios financiers, tout en mettant en œuvre un projet de territoire ambitieux. Cette stratégie s'articule autour des objectifs financiers suivants :

- ✚ **Recherche active de subventions** tant en fonctionnement qu'en investissement,
- ✚ **Maîtrise** des dépenses de fonctionnement,
- ✚ **Maintien d'un niveau d'investissement**, notamment sur l'entretien du patrimoine existant (travaux d'économie d'énergie sur bâtiments prévus en 2023) et sur l'aménagement de zones économiques,
- ✚ **Une capacité de désendettement inférieure à 12 années d'épargne brute** sur l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes). En 2022, la capacité de désendettement est à 9 ans,
- ✚ **Définir un nouveau projet de territoire**, co-construit avec les Maires et tous les élus de notre bassin de vie. Le pacte financier, fiscal, de confiance et de solidarité, signé en 2021, participe à mettre en place ce projet politique commun.

## II. Le contexte économique et financier national

### 1. La croissance nationale

**En moyenne sur l'année 2022, le PIB augmente de 2,6 %** (après + 6,8 % en 2021 et -7,9 % en 2020). Ce chiffre résulte surtout du rebond d'activité aux deuxième et troisième trimestres 2021, en sortie de crise sanitaire.

**En 2023**, la croissance resterait légèrement positive (+ 0,2 % prévu au premier puis au deuxième trimestre 2023), portant l'acquis à mi-année à environ + 0,6 %. La banque de France voit la croissance à seulement 0,3 %, loin du 1 % prévu par le gouvernement dans la loi de finances 2023.

Le **taux de chômage** était de 7,2 % de la population active en France fin 2022, il pourrait atteindre **7,5 % en 2023** et 8,2 % en 2024.

**L'inflation** était de 5,9 % en décembre 2022, elle devrait être de **5,6 %** en 2023 mais le gouvernement table sur une **inflation à seulement 4,3 % en 2023**. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'augmentation des prix de gros de l'énergie. Le budget

2023 poursuit et instaure plusieurs dispositifs afin d'aider les ménages, les entreprises et les collectivités locales à régler leurs dépenses énergétiques.

Les ménages vont continuer à bénéficier en 2023 du bouclier tarifaire énergétique. La hausse des tarifs de gaz et d'électricité est limitée à 15 % (contre 4 % en 2022). Sans ce bouclier, la hausse aurait dépassé les 100 %. Les très petites entreprises (TPE), les plus petites communes sont également éligibles au bouclier tarifaire électricité. Un amortisseur électricité a, en outre, été créé par un amendement du gouvernement à destination de toutes les petites et moyennes entreprises (PME), des associations, des collectivités et des établissements publics non-éligibles au bouclier tarifaire. Cet amortisseur électricité est applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un an à condition d'avoir communiqué avant le 31 mars 2023 aux fournisseurs d'énergie une attestation sur l'honneur précisant le respect des critères d'éligibilité.

Une indemnité carburant pour les travailleurs prend le relai, en 2023, de la remise à la pompe qui s'est achevée fin 2022. Pour soutenir l'économie, toutes les entreprises continuent d'être aidées (guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz...).

## **II. La loi de finances initiale pour 2023**

La loi de finances 2022 est venue apporter des modifications et des ajustements sur l'ensemble des mécanismes de compensation financière qui ont été mis en place durant la crise sanitaire depuis 2020.

L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 a mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie.

Cette aide a été reconduite dans la Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques.

S'ajoute au filet de sécurité, un « amortisseur électricité » visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités. Il protégera les plus impactées par les hausses des prix et s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour un an, dès que le prix sur le contrat dépassera les 180€ par MWh.

Enfin, pour accompagner les collectivités vers l'adaptation aux enjeux du changement climatique, un « fonds vert » sera mis en place et doté de 2 milliards d'euros. Les collectivités mettant en place des projets en faveur du climat et de la biodiversité pourront y prétendre.

Dès l'année 2021, l'inflation apparaissait déjà suite à la reprise économique et aux tensions qu'elle provoque sur des chaînes d'approvisionnement mises à l'arrêt du fait de la pandémie de Covid-19. Le 24 février 2022, la Russie envahit l'Ukraine. La guerre entre ces deux pays, principaux exportateurs de céréales (blé/maïs), d'engrais et d'hydrocarbures-gaz, a entraîné une hausse brutale de l'ensemble des prix des matières premières.

La CCGAM et son CIAS n'ont pas échappé à l'inflation des prix de l'énergie, de l'alimentation, du carburant et du point d'indice de la fonction publique.

### **III. Présentation générale**

Le budget prévisionnel est estimé à **3 343 176,41€** en recettes et en dépenses ce qui ne permettra pas de tenir dans les 70 000€ autorisé annuel de reprise du résultat pour équilibrer le budget, sauf si le cumul avec les années antérieures non reprises est possible.

Pour la construction du budget 2023, le CIAS est impacté, pour la 3ème année consécutive par une baisse de sa subvention d'équilibre versée par la CCGAM, subvention qui se monte maintenant à 1 000 000€.

Cette situation ne permet pas de dégager des dépenses imprévues, car comme chaque année l'intégration du résultat (bien qu'il soit positif, est nécessaire à l'équilibre du budget global. Cette stratégie est une stratégie à très court terme, car 2024 sera certainement du même ordre budgétaire. En 2025, le déficit devra obligatoirement être compensé à hauteur de 1 200 000€ par la CCGAM.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le CIAS compte 80 agents pour 68,79 ETP : 53 titulaires (dont 4 agents en disponibilité pour convenance personnelle, 1 agent en disponibilité maladie et 1 agent qui arrive au 1 avril 2023), 22 agents contractuels de droit public, 1 vacataire, 2 apprentis et 2 agents en contrat PEC (parcours emploi compétence/contrat aidé).

**Les 68,79 ETP** se décompose comme suit : **60,60 ETP** en structures enfance/famille, dont 38,57 ETP sur l'équipement Autun Bel Gazou agréé pour 91 places et **8,19 ETP** pour le siège CIAS (direction, assistantes, animatrice lutte contre l'isolement des séniors et travailleurs sociaux).

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale a affiché un réalisé 2022 :

En dépenses de **3 234 232€**

En recettes **3 321 019€**

Pour un résultat de clôture de fonctionnement 2022 de **+394 104€**

#### **1) Ressources Humaines**

Pour l'année 2023 : En dépenses : **2 538 000€** estimé.

- Revalorisation du traitement indiciaire des travailleurs sociaux avec un rappel au 1er mars 2023 qui n'imposait pas à ce moment-là l'obligation de cette revalorisation, rappel au 1<sup>er</sup> avril 2022,

- Poste ISCG, 47 425€/an participation de la Ville du Creusot et du CIAS augmentée à hauteur de 7 731€ (Département 15 462€ et Etat 16 500€)

- RIFSEEP : nouveaux versements 2023 multiplié par 2 comparé à 2022,
- Impact sur une année complète de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires établi au 1er juillet 2022, estimation à 78 296€,
- Avancements classiques d'échelons, prévoir d'autres revalorisations en cours d'année.

Un poste d'animatrice non remplacé sur le RPE Etang-sur-Arroux, mais des arrêts longs avec remplacements, qui ont un coût doublé pour les agents titulaires et pour éviter de dégrader les services, au regard des besoins d'accueils formulés par les parents.

Pour mémoire en 2022 : Dépenses **2 496 886€** et recettes **97 595€** (45 000€ poste PRE, IJ, les atténuations de charges prime inflation...). Il est à noter un point positif, la contenance du coût RH, grâce aux mesures prises et malgré les augmentations de l'année 2022 (revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, RIFSEEP...).

## **2) Services**

### **Dépenses de services**

Pour l'année 2023 : 122 599€ en dépenses

Pour mémoire en 2022 : Dépenses pour 139 572€: 53 880€ siège CIAS (dépenses liées aux subventions CD 71 et les assurances pour l'ensemble du service) + 6 243€ Aides aux personnes + 66 675€ Subventions aux associations + 12 592€ pour les Aides à la famille (dont le soutien aux jeunes pour le permis de conduire).

### **Recettes de services**

Pour l'année 2023 : 1 000 000€ + 55 636€

Pour mémoire en 2022 : Recettes pour 1 146 011€ dont 1 070 000€ CCGAM + 75 871€ autres subventions (VIF, veille sociale...)

### **Petite enfance**

Pour l'année 2023 : 93 865€ en dépenses et 1 296 000€ en recettes

Pour mémoire en 2022 : Dépenses de services réalisé 2022/ **86 863€** alimentation, couches, contrats de prestation...

Recettes de services réalisé 2022/ **1 448 301€** dont 318 651€ prestations familles et 1 129 660€ CAF et MSA

### **Relais petite enfance/Ludothèques et Kiosque famille**

Pour l'année 2023 : 17 636€ en dépenses et 144 114€ en recettes

Pour mémoire : Dépenses de services-réalisé-2022/ 15 687€

Recettes de services-réalisé-2022/ 160 122€

### **Délégation de service public et Actions séniors**

Pour l'année 2023 : 369 764€ en dépenses et 352 329€ en recettes

Pour mémoire : Dépenses de services réalisé-2022/ 351 640€ dont 335 699€ DSP delta 15 941€

Recettes de services-réalisé 2022/ 348 769€ dont 326 735€ DSP delta 22 034€

### **Total service en dépenses : 593 762€**

Points de vigilance sur les dépenses : la réorganisation du service véhicules (coûts agents + maintenance, le coût des marchés d'assurances doublé suite au marché CCGAM/Ville et CIAS) la prévention santé (RPS et investissement), le coût essence, la compensation DSP déficitaire en 2023 (qui pourrait être liée à un double effet, augmentation du coût repas (cuisine centrale) et poursuite de la baisse du nombre de commandes)

Point de vigilance sur les recettes : prestation de service lié au poste de coordination CTG 2024, subvention Etat 2023 sur la veille sociale portée par CIAS, baisse de la subvention CCGAM à intégrer sur le résultat 2022 (-70 000€, subvention ramenée à 1 000 000€) Baisse des recettes relais petite enfance (mais un poste non budgété en 2023 sur Etang/Mesvres). Recettes supplémentaires suite à la labellisation crèche AVIP (à vocation d'insertion professionnelle) pour environ 30 000€ pour 2023.

### **3) Amortissements**

Pour l'année 2023 : dépenses 43 933€ et recettes 6 993€ (amortissement notamment du réaménagement de la cuisine à Bel Gazou...)

Pour mémoire en 2022 : dépenses 42 948€ (Equipements petite enfance, subventions amorties) pour des recettes d'un montant de 9 229€

Les investissements, même si le budget peut le permettre, pèsent dans le fonctionnement, delta de 33 719€.



**4) Entretien** pour l'année 2023 les dépenses estimées sont de 9 600€ pour l'ensemble des équipements.

## **5) Bâtiments**

Pour l'année 2023 : augmentation des fluides (électricité notamment), avec des dépenses estimées à **122 735€** et des recettes pour 2 000€ (remboursement des frais liés à la mise à disposition des locaux de la MC pour la garderie périscolaire à la Mairie de Mesvres).

Pour mémoire en 2022 le montant des dépenses s'élevait à 93 150€.

En conclusion de cette présentation, le budget 2023 du CIAS sera proposé au vote du conseil d'administration, le vendredi 7 avril, à services constants.

Pour la préparation du budget 2023, plusieurs pistes devront être proposées à la réflexion :

- Le maintien des services en l'état avec des augmentations chaque année du coût RH et le reversement par la CCGAM au CIAS, des participations des communes aux services petite enfance/fonds de concours (estimation à 108 000€ pour l'année 2023)
- Les remplacements dans les structures petite enfance limités, car ils ont un coût important et en conséquence, la réduction systématique du nombre d'enfants accueillis (pour éviter l'épuisement professionnel).
- Le regroupement des équipes de Mesvres et Etang sur Arroux sur un même site, sans impacter le nombre de places (20) / la gestion des équipes serait simplifiée, (en matière de remplacements) et à terme, une MAM pourrait être envisagée sur l'autre commune en complément.
- La gestion externalisée (MAM...) de la micro crèche de Couches (avec un déplacement des équipes sur Epinac et Autun). Cet équipement connaît une fréquentation annuelle inférieure à 70% depuis 3 ans. Epinac comporte 15 places et les demandes importantes. La direction des deux équipements est actuellement mutualisée.
- La diminution des agréments sur Autun et Epinac, mais la demande est forte, avec liste d'attente, et tout en versant 624 051€ d'allocations compensatrices, les deux communes continueraient à voir leur niveau de services baisser. Pour mémoire, le montant des allocations compensatrices versées par les 55 communes du territoire de la CCGAM, pour l'action sociale communautaire s'élève à 1 170 377€.
- Redonner l'action sociale légale et facultative aux communes, solliciter le département et ses travailleurs sociaux en lieu et place de ceux du CIAS, arrêter le déploiement des actions préventions seniors (retrait de la participation du CIAS à la conférence des financeurs du département de Saône-et-Loire, du dispositif Interco/Villes amies des aînés, arrêt des visites de lutte contre l'isolement, du programme ça bouge chez les seniors et de l'animation du partenariat social local...).

## Section d'investissement

Cette section affiche un résultat positif de clôture fin 2002 de 171 851,59€ avant report et après report et engagement de **196 793,28€**

Le budget prévisionnel s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 241 805, 59€ avec le report.

Les dépenses principales seront :

- Le renouvellement du matériel pédagogique et de fonctionnement pour les équipements « petite enfance » et la réalisation de travaux.
- Le remplacement d'un véhicule pour les relais petite enfance qui seront amenés à se déplacer, de plus en plus.

Les administrateurs après avoir pris connaissance de ces éléments se sont prêtés à un débat d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-préfecture  
le **30 MARS 2023**  
et publié, affiché ou  
notifié le **3 AVR. 2023**  
Le Président



**Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan**



Conseillers en exercice : 32  
Présents à la séance : 20  
Date de la convocation : 10/03/23  
Affichage compte rendu sommaire : 20/03/23  
Réception Sous-Préfecture : **30 MARS 2023**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 16 mars 2023**

-----

ETAIENT PRESENTS : Madame Marie-Claude **BARNAY**, Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Monique **GATIER**, Vice-Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan, Madame Micheline **DUPREY**, Monsieur Guillaume **GRILLON**, Madame Anita **DENIZOT**, Madame Céline **GOUDIER-POSWA**, Monsieur Jean-François **ALUZE**, Madame Danièle **CARRY**, Madame Céline **HORREIN**, Monsieur Eric **MARCHAND**, Monsieur Patrick **CAYEUX** (jusqu'au point 2), Monsieur Robert **GRAS**, Monsieur Jean-Louis **PORCHERET** (jusqu'au point 2), Madame Catherine **CHAMINADE** (jusqu'au point 2), Madame Mireille **VACANTE**, Madame Anne-Marie **DUCREUX**, Madame Marie-Jo **GUERIN**, Monsieur Gérard **POIGNANT**, Monsieur Michel **BELHOMME**, Madame Florence **FONTAINE GARNIER**, Administrateurs, Madame Carole **MONGOUACHON**, Directrice du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Autunois Morvan, Madame Christine **GAUTHEY**, Directrice Adjointe du CIAS du Grand Autunois Morvan et responsable du pôle Petite Enfance.

ETAIENT EXCUSES : Madame Laetitia **PERRIER**, Monsieur François **DE GUELIS** (pouvoir à M. Poignant), Monsieur Louis **BASDEVANT**, Madame Isabelle **LE BLAVEC**, Madame Françoise **HACKER**, Monsieur Jean-François **NICOLAS**, Madame Odile **JOLY** (pouvoir à Mme Ducreux), Monsieur Olivier **DE GUELIS**, Monsieur Jean-Luc **MICHELOT**, Monsieur Alain **DICHANT**, Madame Régine **DEVOUCOUX**, Madame Anne-Marie **MARILLER**, administrateurs.

**2023/09**

-----

**Objet : Modification n° 3 du contrat de délégation de service public pour le service de portage de repas à domicile et de veille sociale - Rectification tarifs 2023**

Mes Chers Collègues,

Lors de la séance du 21 février 2023, le Conseil d'Administration du CIAS a approuvé la modification des nouveaux tarifs des repas livrés ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

### Tarifs

- **Adhésion annuelle (par année civile même incomplète) .....12,00 €**
- **Tarif repas livré.....9,75 €**
- **Demi baguette...(en option).....0,40 €**
- **Potage offert (en option)**

Or, suite à une erreur de calcul le tarif du repas livré n'est pas de 9,75 € mais de 9,96 €.

En effet, la livraison est passée de 3,62 € à 4,46 € et le repas de 5,25 € à 5,50 € **soit un total de 9,96 €.**

Toutefois, la tarification pour les repas hôpitaux reste inchangée **soit 9,71 €** (5,25 € coût du repas et 4,46 € coût de la livraison).

-----

Il vous est donc demandé, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

**VALIDER** ces nouveaux tarifs comme suit :

### Tarifs 2023 :

- **Adhésion annuelle (par année civile même incomplète) .....12,00 €**
- **Tarif repas livré.....9,96 €**
- **Demi baguette...(en option).....0,40 €**
- **Potage offert (en option)**

Les tarifs pourront évoluer suite à l'adoption d'une délibération du Conseil d'Administration du CIAS du Grand Autunois-Morvan.

**APPLIQUER** cette augmentation tarifaire aux usagers des services au 1<sup>er</sup> avril 2023,

**AUTORISER** la signature de tous documents en lien avec le contrat de concession de service – délégation de service public – portage de repas à domicile et veille sociale ; par Madame la Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan ou par délégation Madame La Vice-Présidente,

Le Conseil d'Administration, après délibération et à l'unanimité,

- **VALIDE** ces nouveaux tarifs comme suit :

**Tarifs 2023 :**

- **Adhésion annuelle (par année civile même incomplète) .....12,00 €**
- **Tarif repas livré.....9,96 €**
- **Demi baguette...(en option).....0,40 €**
- **Potage offert (en option)**

Les tarifs pourront évoluer suite à l'adoption d'une délibération du Conseil d'Administration du CIAS du Grand Autunois-Morvan.

- **APPLIQUE** cette augmentation tarifaire aux usagers des services au 1<sup>er</sup> avril 2023,

- **AUTORISE** la signature de tous documents en lien avec le contrat de concession de service – délégation de service public – portage de repas à domicile et veille sociale ; par Madame la Présidente du CIAS du Grand Autunois Morvan ou par délégation Madame La Vice-Présidente,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-préfecture  
le **30 MARS 2023**  
et publié, affiché ou  
notifié le **- 3 AVR. 2023**  
Le Président



Pour extrait conforme,  
La Présidente du CIAS du Grand  
Autunois Morvan



